

Article 31 du Règlement

secteur de la santé, ce qui fait que nous parlons vraiment d'un grave problème.

La situation économique actuelle exige que le gouvernement réduise les déficits et améliore la productivité et l'efficacité. La nécessité de soutenir la concurrence internationale renforce encore la nécessité d'atteindre une productivité et une efficacité plus grandes. Par suite, tous les niveaux de gouvernement au Canada estiment nécessaire de réduire certains de leurs services et de leurs programmes sociaux.

Les employeurs sont mieux sensibilisés à leurs responsabilités sociales qui évoluent sans cesse. En raison de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans certaines régions du pays, des entreprises augmentent leurs chances d'attirer et de garder les meilleurs travailleurs en démontrant qu'elles se soucient de facteurs comme la santé et la sécurité au travail.

Les coûts croissants des programmes d'indemnisation des accidentés du travail et des soins de santé au Canada, et la nécessité d'améliorer l'état de santé des Canadiens font que nous insistons de plus en plus sur la promotion de la santé ainsi que la prévention des maladies et des accidents.

Ces tendances manifestes ouvrent toute une gamme de nouveaux secteurs d'activité pour le Centre. La meilleure compréhension des questions environnementales et de santé, aussi bien en général qu'en milieu de travail, se traduit par un accroissement de la demande d'information sur les domaines d'activité du centre. Le plan d'entreprise soumis démontre clairement que le centre en est conscient et prouve qu'il peut devenir financièrement indépendant. Il le peut, mais en même temps, il doit s'acquitter de son mandat qui est de veiller sur la santé et la sécurité au travail des travailleurs Canadiens.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est prêt à relever ses nouveaux défis. En fait, c'est justement parce que le centre a réussi à relever les défis qui lui ont été posés jusqu'ici qu'il a pu se faire une réputation enviable tant au Canada que sur la scène internationale. Il est en effet reconnu pour l'impartialité et la fiabilité de l'information qu'il fournit sur les questions de santé et de sécurité du travail. Le centre a, à mon avis, accompli un excellent travail sous l'orientation et la direction de ses trois partenaires sociaux, démontrant bien ainsi que le «tripartisme» peut fonctionner.

Le gouvernement se soucie de tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail et, plus précisément, il tient au travail accompli par le centre. Son engagement envers le centre ne saurait être remis en question, pas plus maintenant que dans l'avenir. Le gouvernement fait confiance au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail car il le croit capable de relever cet important défi, de devenir un organisme financièrement autonome tout en s'acquittant de son mandat qui est de servir les travailleurs canadiens dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

En terminant, je signale que le centre et son personnel ont fait preuve d'excellence en matière de gestion. Je rends hommage au CCHST en tant qu'habitant de Hamilton et tout comme mon distingué collègue de Hamilton-Ouest, je suis sûr que tous les autres députés feront comme moi.

• (1340)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[Français]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conséquent, la séance sera suspendue jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, nous avons appris aujourd'hui que le ministre de l'Énergie aurait déclaré à la Canadian Coal Association, remarque particulièrement stupide, que le Canada devra